

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **5 (1913)**

Heft 8

PDF erstellt am: **08.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# REVUE SYNDICALE

## SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement: 3 fr. par an

### SOMMAIRE:

	Page		Page
1. <i>Le Congrès syndical de Zurich</i> . . . . .	109	5. <i>La législation fédérale sur les arts et métiers</i> . . . . .	118
2. <i>Thèses sur les syndicats et la législation fédérale sur les arts et métiers</i> . . . . .	112	6. <i>Nos futures conventions commerciales</i> . . . . .	119
3. <i>Thèses concernant les caisses syndicales d'assurance contre le chômage</i> . . . . .	112	7. <i>Le système Taylor ou l'exploitation macabre</i> . . . . .	120
4. <i>Les fédérations syndicales suisses en 1912</i> . . . . .	113	8. <i>Assurance maladie</i> . . . . .	122
		9. <i>L'Assurance sociale en Europe</i> . . . . .	123
		10. <i>L'Assurance contre le chômage</i> . . . . .	125

**Congrès syndical suisse**  
**les samedi, dimanche et lundi 13, 14 et 15**  
**septembre 1913, à Zurich, Maison du Peuple.**  
*Ouverture*: Samedi 13 sept., à 9<sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures du matin.

### Ordre du jour:

1. Discours d'ouverture.
2. Nomination du bureau du congrès.
3. Fixation du règlement des délibérations et de la liste des tractanda. Communications du bureau du congrès.
4. Rapport sur le mouvement syndical en Suisse. (Rapporteur: A. Huggler, secrétaire de l'Union suisse des fédérations syndicales.)
5. Revision de l'article 3 des statuts concernant les cotisations des fédérations à l'Union des fédérations syndicales. (Orateur: O. Schneeberger, secrétaire des métallurgistes.)
6. Organisation des ouvriers les plus mal conditionnés et des ouvriers des branches d'industrie dans lesquelles des fédérations centrales n'existent pas. (Orateurs: H. Greulich et Marie Walter, secrétaire ouvrière.)
7. Les syndicats et l'assurance contre le chômage. (Orateur: A. Huggler.)
8. Les fédérations syndicales et l'organisation de la jeunesse socialiste. (Orateur: H. Greulich.)
9. L'importance du contrat-tarif. (Orateur: J. Schlumpf, secrétaire des typographes.)
10. Les fédérations syndicales et la grève générale. (Orateur: A. Huggler.)
11. Les syndicats et la loi fédérale sur les arts et métiers. (Orateur: J. Lorenz, adjoint au secrétariat ouvrier suisse.)
12. Revision de la loi sur les fabriques. (Orateur: O. Schneeberger.)



### Le Congrès syndical de Zurich.

Pour la deuxième fois depuis la récente réorganisation du Gewerkschaftsbund (en 1908), les délégués des fédérations syndicales suisses vont se réunir à Zurich pendant les jours du 13 au 15 septembre. Il s'agira de discuter des questions les plus urgentes à résoudre pour notre mouvement syndical et de s'entendre au sujet des lignes de conduite à suivre dans l'action syndicale pratique.

Auparavant, les délégués doivent s'orienter sur le travail accompli par le comité directeur de l'Union syndicale et par la commission syndicale depuis le congrès de St-Gall ayant eu lieu en 1911.

Les rapports annuels, expédiés dernièrement aux délégués, sont destinés à leur faciliter cette orientation. Malheureusement, il nous a été matériellement impossible de terminer à temps voulu la traduction en langue française de ces rapports. Ainsi les délégués de la Suisse romande ne sachant pas lire les publications en allemand, doivent être renvoyés, pour le moment, aux articles parus dans la *Revue Syndicale* et aux explications verbales qui leur seront données au congrès. Il est bien entendu que tous les rapports de notre Union doivent être traduits et imprimés dans les deux langues. Seulement, il faut que le congrès nous accorde les moyens, afin qu'à l'avenir nous ne soyons plus forcés de retarder autant les publications en langue française, parce que nous ne pouvons faire que l'un après l'autre. Ceci dit, retournons à notre ordre du jour.

Il est nécessaire de donner au congrès l'occasion d'une orientation générale sur l'état actuel du mouvement syndical suisse. A cet effet, le rapport du secrétaire de l'Union syndicale a été prévu comme point 4 de l'ordre du jour.

Les propositions résultant des conclusions de ce rapport doivent être considérées comme recommandations spéciales du congrès à l'adresse de la